

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF1540

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, Mme Rimbert, M. Sabatou, M. Tesson,
M. Tonussi et M. Salmon

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	115 000 000
Système de char du futur souverain (ligne nouvelle)	115 000 000	0
TOTAUX	115 000 000	115 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	20 576 991
Système de char du futur souverain (ligne nouvelle)	20 576 991	0
TOTAUX	20 576 991	20 576 991
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre armée a besoin d'un successeur au char Leclerc : c'est un fait indéniable. Le groupe Rassemblement national reconnaît que le développement d'un char en coopération avec d'autres pays peut représenter une opportunité pour maîtriser les coûts et renforcer l'expertise industrielle.

Le projet Main Ground Combat System (MGCS) vise à concevoir un système de combat destiné à remplacer le Leclerc, à partir du milieu des années 2030, dans le cadre d'une coopération franco-allemande. Pour autant, le groupe Rassemblement national observe ce projet avec une grande circonspection tant il est miné par de nombreux désaccords industriels et stratégiques.

L'annonce, le 15 octobre 2023, d'un projet concurrent germano-italien, le « LRMV », ainsi que la volonté allemande de privilégier ses propres recherches, rendent plus que probable l'échec du MGCS.

Nous ne critiquons pas nos partenaires italiens : au contraire, ils montrent l'exemple. L'Italie a compris que face à l'évolution des menaces, le MGCS, conçu en 2012, n'est plus adapté aux hypothèses de confrontations qui ne correspondent plus aux adversaires actuels.

Le constat est préoccupant : près de douze ans après son lancement, le MGCS reste en phase 1 d'étude préalable. Pendant ce temps, les États-Unis, la Russie, Israël ou la Corée ont modernisé leurs forces et ajusté leurs programmes. Certains défendent la « Défense européenne » en affirmant que le MGCS ne nuit pas aux programmes nationaux. C'est exact : le Léopard pour l'Allemagne ou le Rafale pour la France restent disponibles plus rapidement.

Mais si le MGCS en est encore aux études préliminaires, coûte cher et se révèle inadapté, pourquoi persister dans un programme dont personne ne voudra ?

Les divergences doctrinales accentuent le problème. La France conçoit son armée pour la projection et la manœuvre, tandis que l'Allemagne privilégie une armée terrestre défensive. Les besoins sont donc opposés.

S'ajoutent à cela les contraintes réglementaires et commerciales. Les règles d'exportation allemandes diffèrent des nôtres : l'Eurofighter, lancé dans les années 2000, n'a pu être vendu à la Turquie qu'en 2024.

Enfin, l'industrie elle-même sera pénalisée : un programme coûteux, embryonnaire et aux objectifs divergents conduira à des blindés invendables et inadaptés au marché. Il est donc prudent, tant que le MGCS reste à l'état embryonnaire, de mettre fin à ce projet avant que des sommes considérables ne soient gaspillées.

L'objet de cet amendement n'est pas de remettre en cause l'amitié franco-allemande ni les coopérations équilibrées, mais de refuser un projet où la France ne trouvera pas son intérêt. Le MGCS ne correspond ni à la doctrine d'emploi des chars français, fondée sur légèreté et attaque, ni aux besoins stratégiques de notre armée.

C'est pourquoi le Rassemblement National propose de flécher les crédits du MGCS vers le financement d'un char du futur souverain, ce qui n'exclut pour autant pas des coopérations fondées sur des intérêts réciproques entre pays.

Cet amendement propose donc de supprimer les crédits de 115 000 000 euros en autorisations d'engagement et 20 576 991 euros en crédits de paiement à l'action 9.80 du programme 146 « Équipement des forces » pour les réaffecter au nouveau programme « Système de char du futur souverain », à hauteur de 115 000 000 euros en autorisations d'engagement et 20 576 991 euros en crédits de paiement.